



## Protégez votre famille!

- Avertisseurs de fumée à chaque étage.
- Avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un appareil à combustion ou un garage attaché.
- Fortement recommandé de remplacer ces appareils après 10 ans.
- Extincteur ABC de moins de 12 ans.
- Plan d'évacuation et point de rassemblement connu.

Contact :  
Sébastien Demers  
Chef prévention  
sdemers@erable.ca  
819 362-2333, poste 1280



Inspection des installations et des appareils de chauffage :

## PRÉPAREZ-VOUS À L'HIVER!

### ✓ Électrique

- Nettoyage de la poussière et dégagement des plinthes de 10 cm.

### ✓ Bois | Gaz | Huile

- Inspection de l'appareil et nettoyage des brûleurs.
- Vérification des briques réfractaires, bon fonctionnement des clés et nettoyage des dépôts de combustion.
- Un poêle, foyer ou fournaise n'est pas un incinérateur à déchets.

### ✓ Cheminée

- Les tuyaux doivent être solidement fixés, étanches et exempts de rouille.
- Avec un miroir, assurez-vous que la cheminée n'est pas endommagée, est propre et qu'il n'y a pas de nids d'oiseaux pouvant bloquer l'évacuation.

### ✓ Ramonage annuel obligatoire

- Idéalement au printemps, avant le 1er mai, car les dépôts ne sont pas durcis.
- Il peut être nécessaire de ramoner plus d'une fois par an.

